



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2015

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 23 FÉVRIER 2015

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce vingt-troisième jour du mois de février 2015, à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J.Grenier
Madame la conseillère Nathalie Laprade
Madame la conseillère Sandra Gravel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Est absent :

Monsieur le conseiller Martin Chabot

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau
Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 février 2015
4. Demande de dérogation mineure- Jason Plante - 639, rue des Sables
5. Demande de dérogation mineure - Yann Fournier et Geneviève Hamel -635, rue des Sables
6. Lecture des certificats d'enregistrement des règlements 1276-2015 et 1277-2015
7. Avis de motion: projet « accessibilité des aînés »
8. Avis de motion: travaux sur les réseaux d'aqueduc
9. Avis de motion: règlement permettant l'usage restaurant/bar dans la zone 64-C
10. Adoption du premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage de façon à agrandir la zone 74-H
11. Lecture et adoption du règlement d'emprunt pourvoyant à faire l'acquisition de véhicules et de machineries et à autoriser une dépense et un emprunt de 418 000 \$ pour ce faire
12. Résolution d'expropriation: servitude piste le chemin de la Liseuse
13. Couverture d'assurance: avenant C-21
14. Nomination du maire suppléant
15. Signature d'un protocole d'entente avec événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
16. Acquisition du lot 4 367 458 du MTQ
17. Mandat au directeur des services techniques: poursuite petites créances
18. Demande de permis d'enseigne temporaire: 4475, route de Fossambault
19. Mandat: caractérisation environnementale de trois terrains résidentiels
20. Mandat: évaluation aux fins d'assurances de huit bâtiments municipaux
21. Mandat: établissement d'un registre sur l'amiante
22. Réparation des bagues de la rétrocaveuse
23. Achat d'une tarière
24. Embauche de pompiers/premiers répondants après probation d'un an



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2015

25. Embauche d'un pompier/premier répondant pour période probatoire d'un an
26. Aide financière pour les camps de jour
27. Descriptions de tâches des employés du service sports, loisirs, culture et vie communautaire
28. Oriflammes pour la route de Fossambault et la route de la Jacques-Cartier
29. Protocole réseau biblio
30. Autorisation de dépenses : Fête nationale
31. Gratuité d'utilisation de locaux: École de musique Kapellmeister
32. Avance de fonds à la corporation du site de la seigneurie
33. Avis de motion: divers travaux
34. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
35. Dépôt de la liste des engagements financiers
36. Motion de félicitations
37. Suivi par les élus
38. Autres sujets
39. Période de questions
40. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de février est reprise.

L'expression « ADOPTÉE » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « ADOPTÉE À LA MAJORITÉ » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

110-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- Report du point 14 et
- Report du point 36

ADOPTÉE

111-2015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2015

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 9 février 2015
comme il a été présenté.

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jason Plante afin d'obtenir l'autorisation de construire un garage privé isolé à 1 mètre de la ligne de lot avant dans une cour avant secondaire malgré que l'article 9.1.1 du règlement de zonage n° 1259-2014 exige une distance de 5 mètres de la ligne de lot.

112-2015 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE- JASON PLANTE - 639, RUE DES SABLES

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par M. Jason Plante afin d'obtenir l'autorisation de construire un garage privé isolé à 1 mètre de la ligne de lot



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2015

avant dans une cour avant secondaire malgré que l'article 9.1.1 du règlement de zonage numéro 1259-2014 exige une distance de 5 mètres de la ligne de lot;

ATTENDU QUE l'amorce de rue deviendra un passage piéton et qu'alors, il ne s'agira plus d'une cour avant secondaire;

ATTENDU QUE le propriétaire du 639, rue des Sables désire construire son garage le plus rapidement possible et ne peut attendre la fin des négociations entre la Ville et le promoteur;

ATTENDU QUE la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 20 janvier 2015;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU d'acquiescer à la demande de dérogation mineure afin que M. Jason Plante, propriétaire de 639, rue des Sables, puisse construire un garage privé isolé à 1 mètre de la ligne de lot alors que l'article 9.1.1 du règlement de zonage numéro 1259-2014 exige un espace de dégagement de 5 mètres de la ligne de lot avant dans une cour avant secondaire.

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Yann Fournier et madame Geneviève Hamel afin de pouvoir obtenir un certificat de changement d'usage pour transformer leur résidence unifamiliale en résidence bifamiliale malgré que la largeur de leur lot ne rencontre pas la largeur minimale exigée pour ce type d'usage par le règlement de lotissement.

113-2015 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - YANN FOURNIER ET GENEVIÈVE HAMEL - 635, RUE DES SABLES

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du 635, rue des Sables afin de pouvoir obtenir un certificat de changement d'usage pour transformer leur résidence unifamiliale en résidence bifamiliale malgré que la largeur de leur lot ne rencontre pas la largeur minimale exigée pour ce type d'usage par le règlement de lotissement;

ATTENDU QUE l'usage habitation bifamiliale isolée est autorisé dans la zone 13-H;

ATTENDU QUE les propriétaires du 631 et 639, rue des Sables n'ont pas d'objection à ce que le conseil accepte la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE les autres dispositions des règlements de lotissement et de zonage sont rencontrées;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 20 janvier 2015;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU d'acquiescer à la demande de dérogation mineure présentée par Yann Fournier et Geneviève Hamel afin qu'ils puissent transformer leur résidence unifamiliale isolée en résidence bifamiliale isolée alors que l'article 4.1.4 du règlement numéro 1260-2014 exige une largeur minimale de 20 mètres pour un lot accueillant ce type d'usage et que leur propriété du 635, rue des Sables a une largeur de 19 mètres.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2015

**LECTURE DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENT NUMÉRO 1276-2015**

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1276-2015 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

**LECTURE DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENT NUMÉRO 1277-2015**

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1277-2015 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

**AVIS DE MOTION:
PROJET « ACCESSIBILITÉ DES AÎNÉS »**

Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant des travaux pour l'accessibilité des aînés qui comprendront, entre autres, l'ajout d'un élévateur pour personne à mobilité réduite au pavillon La Ruche et l'installation d'ouvre-portes automatiques au centre socioculturel Anne-Hébert et à la mairie et autorisant un emprunt pour ce faire.

**AVIS DE MOTION:
TRAVAUX SUR LE RÉSEAU D'AQUEDUC**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf donne avis de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement décrétant des travaux sur le réseau d'aqueduc et autorisant un emprunt pour ce faire. Les travaux prévus sont :

- Augmentation de la capacité des pompes d'eau brute à l'usine de production d'eau potable Duchesnay;
- Remplacement de la section du réseau d'aqueduc qui traverse la rivière Ontaritz sur la route St-Denys-Garneau.

**AVIS DE MOTION:
RÈGLEMENT PERMETTANT L'USAGE RESTAURANT/BAR
DANS LA ZONE 64-C**

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement qui vient amender le règlement de zonage 1259-2014 afin de permettre l'usage restaurant/bar dans la zone 64-C.

114-2015 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE 74-H

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage de façon à agrandir la zone 74-H.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2015

115-2015 LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT POURVOYANT À FAIRE L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET DE MACHINERIES ET À AUTORISER UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 418 000 \$ POUR CE FAIRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 1282-2015

POURVOYANT À FAIRE L'ACQUISITION DE VÉHICULES ET DE MACHINERIES ET À AUTORISER UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 418 000 \$ POUR CE FAIRE

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire pour le Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier de faire l'acquisition de véhicules et de machineries;

ATTENDU que le coût de ces acquisitions est estimé à 418 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 418 000 \$ pour en payer le coût;

ATTENDU qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du conseil tenue le 26 janvier 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1282-2015 lequel ordonne et statue comme suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1282-2015

ARTICLE 1. ACQUISITION

Le conseil est autorisé à effectuer l'achat d'un camion 10 roues neuf avec équipements, d'une camionnette 4 roues motrices neuve, d'un camion 6 roues neuf avec benne basculante et d'un camion nacelle usagé le tout comme précisé et estimé au document préparé en date du 9 février 2015 par M. Pierre Roy, directeur adjoint aux travaux publics, lequel document est annexé au présent règlement sous la cote « Annexe A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 418 000 \$, pour les fins du présent règlement, cette somme incluant le coût des acquisitions décrites à « l'Annexe A », les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 418 000 \$, sur une période de 15 ans.

ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2015

ARTICLE 5. EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ADOPTÉE

116-2015 RÉSOLUTION D'EXPROPRIATION: SERVITUDE PISTE LE CHEMIN DE LA LISEUSE

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a procédé, en 1998, à la construction de la deuxième partie de la piste cyclable « Le Chemin de La Liseuse »;

ATTENDU qu'une section de la piste a été construite sur une partie du lot 4 010 450;

ATTENDU que cette construction avait été autorisée, à l'époque, par le propriétaire du lot 4 010 450 via un contrat de servitude temporaire;

ATTENDU QU'à la demande du propriétaire actuel du lot 4 010 450, le contrat de servitude n'a pas été renouvelé;

ATTENDU que la partie du lot 4 010 450, sur laquelle portait la servitude temporaire est maintenant connue comme étant le lot 5 627 254 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, tel que démontré sur le plan préparé par M. Denis L. Tremblay, a.g., numéro 9171 de ses minutes. Ce lot a une superficie de 1 733,6 mètres carrés;

ATTENDU que ce conseil se doit de faire l'acquisition d'une servitude permanente de passage sur le lot 5 627 254 pour régulariser la situation de la piste;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU d'autoriser le directeur des Services techniques à accorder les mandats suivants :

- Mandater la firme Groupe Altus pour procéder à l'évaluation de la servitude permanente de passage à acquérir;
- Mandater le cabinet d'avocats Lavery, de Billy, aux fins d'utiliser les moyens légaux qui s'imposent pour que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2015

Cartier puisse acquérir par expropriation ou autrement la servitude permanente de passage sur le lot 5 627 254, d'une superficie de 1 733,6 mètres carrés.

ADOPTÉE

117-2015 COUVERTURE D'ASSURANCE: AVENANT C-21

ATTENDU la proposition d'assurance de Mme Johanne Bégin de PMT Roy, datée du 4 février 2015, relativement à l'ajout de l'avenant C-21;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU que ce Conseil autorise une dépense de 2 000\$ pour ajouter à la couverture d'assurance de la Ville l'avenant C-21 pour un montant d'assurance de 250 000\$ par réclamation et 250 000\$ par année d'assurance;

L'avenant C-21 couvre les frais de justice que l'assuré devrait encourir afin d'assumer sa défense dans le cadre d'une poursuite en vertu des amendements apportés à certaines dispositions du Code criminel par la Loi modifiant le Code criminel (Responsabilité pénale des organisations L.C 2003, C.21).

ADOPTÉE

118-2015 SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC ÉVÉNEMENTS SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

ATTENDU que « Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier » est un organisme à but non lucratif incorporé le 4 décembre 2014 dont la mission est d'organiser des événements favorisant les loisirs et la vie culturelle des citoyens de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que ce conseil entend confier à cet organisme l'organisation du Rodéo 2015 qui se tiendra du 26 au 28 juin 2015 au parc du Grand-Héron;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'entente d'une année annexée à la présente résolution.

ADOPTÉE

119-2015 ACQUISITION DU LOT 4 367 458 DU MTQ

ATTENDU la demande de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier adressée au ministère des Transports du Québec de faire l'acquisition du lot 4 367 458 du cadastre du Québec;

ATTENDU que, dans une lettre datée du 3 février 2015, le ministère des Transports a répondu positivement à cette demande et se déclare consentant à disposer de cet immeuble, d'une superficie de 397,9 mètres carrés pour la somme de 39 000 \$, taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU que ce conseil accepte l'offre du ministère des Transports du Québec aux conditions mentionnées dans sa lettre datée du 3 février 2015 et signée par M. Christian Bélisle, B.A.A., É.A.;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'informer le Ministère que ce conseil choisit les notaires Boilard Renaud pour la préparation des documents nécessaires à la transaction.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2015

120-2015 MANDAT AU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES: POURSUITE PETITES CRÉANCES - 200-32-062590-152

ATTENDU l'audition à venir de la cause en titre;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier

ET RÉSOLU que ce conseil délègue son directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau, à titre de mandataire de la Ville de Sainte-Catherine- de-la-Jacques-Cartier.

ADOPTÉE

121-2015 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE TEMPORAIRE: 4475, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU la demande de permis d'enseigne temporaire déposée par Dr Pierre- Olivier Bossé pour annoncer un événement «portes ouvertes» tenu dans le cadre de l'ouverture de la nouvelle clinique dentaire au 4475, route de Fossambault;

ATTENDU QUE cet immeuble est situé à l'intérieur de la zone 66-C, la demande de permis doit être approuvée en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU le rapport et le courriel de la conseillère en urbanisme en date du 12 février 2015;

ATTENDU QUE l'enseigne respecte les dispositions du règlement de zonage numéro 1259-2014;

ATTENDU QUE l'enseigne sera localisée sur le terrain, seulement du 6 au 14 mars 2015;

ATTENDU les courriels des commissaires reçus entre le 12 et le 16 février 2015;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis d'enseigne temporaire visant à annoncer la tenue d'un événement «portes ouvertes» au 4475, route de Fossambault, suite 201.

ADOPTÉE

122-2015 MANDAT: CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE DE TROIS TERRAINS RÉSIDENTIELS

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU de mandater la firme Akifer pour procéder à la caractérisation environnementale de trois propriétés résidentielles localisées au 1, route de la Jacques-Cartier, 33, rue Louis-Jolliet et 35, rue Louis-Jolliet. Le tout conformément à la proposition de service transmise par monsieur Stéphane Lambert et madame Martine Sanchez, en date du 11 février 2015;

Le coût du mandat est établi à 11 900 \$, plus taxes, et la somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté ;

Le directeur des Services techniques est mandaté pour autoriser la réalisation des travaux de forage par la firme Akifer après réception des autorisations de procéder par les propriétaires des trois terrains résidentiels visés;

Le directeur des services techniques est également mandaté pour autoriser l'exécution d'un maximum de quatre forages supplémentaires, à un coût de 2 140 \$ par forage,



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2015

advenant l'identification d'évidences de contamination sur le terrain afin de cerner la zone de contamination.

ADOPTÉE

123-2015 MANDAT: ÉVALUATION AUX FINS D'ASSURANCES DE HUIT BÂTIMENTS MUNICIPAUX

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de mandater la firme Groupe Altus pour procéder à l'évaluation aux fins d'assurances de huit bâtiments municipaux. Le tout conformément à la proposition de service transmise par monsieur Jean Fréchette, évaluateur agréé, en date du 5 février 2015. La liste des bâtiments visés est présentée à la proposition de service ;

Le coût du mandat est établi à 3 500 \$, plus taxes, et la somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

124-2015 MANDAT: ÉTABLISSEMENT D'UN REGISTRE SUR L'AMIANTE

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU de mandater la firme Le Groupe Gesfor Poirier, Pinchin inc. pour procéder à la caractérisation de 16 bâtiments municipaux conformément au nouveau règlement provincial sur l'amiante. Le tout conformément à la proposition de service transmise par madame Cyndia Moreau, chargée de projets, en date du 10 février 2015;

Le coût du mandat est établi à 7 535 \$, plus taxes. Ce coût inclut les relevés, le rapport de caractérisation, 7 échantillons de matériaux à plusieurs phases et 75 échantillons à une phase ;

La somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté;

Le directeur des Services techniques est autorisé à signer le document intitulé : « Autorisation d'exécution » joint à la proposition de service.

ADOPTÉE

125-2015 RÉPARATION DES BAGUES DE LA RÉTROCAVEUSE

ATTENDU le rapport du directeur des Services techniques, monsieur Martin Careau;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Mécanique Piro pour la réparation des bagues de la rétrocaveuse. Le tout conformément à la soumission numéro 12113 en date du 13 février 2015;

Le coût du contrat est établi à 9 500 \$, plus taxes, et la somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

126-2015 ACHAT D'UNE TARIÈRE

IL EST RÉSOLU par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Hewitt pour la fourniture d'une tarière pour le service des travaux publics. Le tout conformément à la soumission numéro 20064097 en date du 10 février 2015;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2015

Le coût du contrat est établi à 4 975 \$, plus taxes, et la somme nécessaire est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

127-2015 EMBAUCHE DE POMPIERS/PREMIERS RÉPONDANTS APRÈS PROBATION D'UN AN

ATTENDU le rapport du directeur du Service de protection contre les incendies, monsieur Pierre Beaumont ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU de nommer, M. William Bélanger et M. Maxime Fournier à titre de pompier-premier répondant au sein du Service de protection contre les incendies.

IL EST AUSSI RÉSOLU de prolonger la période de probation de M. Karel Dufresne de six mois, compte tenu qu'une période supplémentaire est nécessaire pour évaluer le candidat.

ADOPTÉE

128-2015 EMBAUCHE D'UN POMPIER/PREMIER RÉPONDANT POUR PÉRIODE PROBATOIRE D'UN AN

ATTENDU le rapport du directeur du Service de protection contre les incendies, monsieur Pierre Beaumont;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'embaucher monsieur Maxime Racette à titre de pompier – premier répondant pour le Service de protection contre les incendies de Sainte-Catherine- de-la-Jacques-Cartier, et ce, pour une période probatoire d'un an.

ADOPTÉE

129-2015 AIDE FINANCIÈRE POUR LES CAMPS DE JOUR

ATTENDU QUE la Ville subventionne les familles dont les enfants fréquentent les camps de jour sur une base de sept semaines;

ATTENDU QUE les organisations qui offrent des camps de jour aux résidents de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier le font sur huit semaines;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser la subvention suivante pour les camps de jour 2015 pour huit semaines, du 29 juin au 21 août inclusivement:

30 \$ par semaine pour le 1er enfant 37 \$ par semaine pour le 2e enfant
45 \$ par semaine pour le 3e enfant et plus.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la signature des protocoles d'entente en ce sens avec le Domaine Notre-Dame, la Corporation nautique de Fossambault, le Club nautique du Lac-St-Joseph et le Club nautique Saint-Louis.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2015

130-2015 DESCRIPTIONS DE TÂCHES DES EMPLOYÉS DU SERVICE SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'adopter les nouvelles descriptions de tâches des employés du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire.

ADOPTÉE

131-2015 ORIFLAMMES POUR LA ROUTE DE FOSSAMBAULT ET LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 21 310 \$, plus taxes, pour la production d'oriflammes pour la publicité des événements.

Cette dépense est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

132-2015 PROTOCOLE RÉSEAU BIBLIO

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser la signature du protocole d'entente avec le Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches pour le dépôt d'une collection de 1000 volumes à la bibliothèque Anne-Hébert du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser la dépense de 3 002,80 \$, plus taxes, pour ce service.

La dépense sera imputée au poste budgétaire 02-702-30-494.

ADOPTÉE

133-2015 AUTORISATION DE DÉPENSES : FÊTE NATIONALE

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser les dépenses suivantes pour la tenue de la Fête nationale :

- Location de jeux gonflables et d'un chapiteau à la Capitale en Fête pour un montant avant taxes de 2 991,25 \$;
- Sonorisation et éclairage à RPM Audio pour un montant avant taxes de 2 200 \$.
- Deux spectacles aux productions Hughes Pomerleau pour un montant avant taxes 3 000 \$;
- Spectacle pyrotechnique à Pyromax Pyrotechnie inc. pour un montant avant taxes de 9 045,45 \$.

Les dépenses seront imputées aux postes budgétaires 02-702-90-447, 02-702-90-511 et 02-702-90-699.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2015

Avant que le conseil ne délibère sur le prochain point de l'ordre du jour, madame Nathalie Laprade déclare qu'elle possède un intérêt pécuniaire sur cette question, c'est-à-dire que son fils est à l'emploi de l'école de musique. En conséquence, elle s'abstiendra de voter sur la résolution suivante.

Elle n'a pas non plus participé aux délibérations lors du caucus précédant la séance du conseil

134-2015 GRATUITÉ D'UTILISATION DE LOCAUX: ÉCOLE DE MUSIQUE KAPPELLMEISTER

ATTENDU QUE l'École de musique Kapellmeister propose une offre de cours qui permet de diversifier la programmation des loisirs;

ATTENDU QUE l'École de musique Kapellmeister est reconnue dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'un protocole d'entente pour la gratuité d'utilisation de locaux, pour l'École de musique Kapellmeister, pour les sessions 2015-2016, renouvelable pour une période de trois ans.

ADOPTÉE

135-2015 AVANCE DE FONDS À LA CORPORATION DU SITE DE LA SEIGNEURIE

ATTENDU que par sa résolution 14-066-CA, adoptée le 9 décembre 2014, le CLD de La Jacques-Cartier mandatait la firme Planam pour la réalisation d'une étude de pré-faisabilité pour la mise en valeur et la conservation du patrimoine historique, culturel, touristique et naturel du site de l'ancienne seigneurie de Fossambault;

ATTENDU qu'à ce moment, l'étude au coût de 21 270,38 \$ taxes incluses devait être financée de la façon suivante:

- 8 000 \$ provenant du fonds de développement régional (FDR) volet II de la CRÉ de la Capitale-Nationale;
- 12 000 \$ provenant du CLD de La Jacques-Cartier et
- 1 270,38 \$ provenant de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

ATTENDU que depuis, le Gouvernement du Québec a annoncé l'abolition des « CRÉ »;

ATTENDU que les mécanismes de transition mis en place font en sorte que la contribution de 8 000 \$ de la CRÉ tarde à être confirmée;

ATTENDU qu'il est impératif de débiter cette étude dans les meilleurs délais;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU que ce Conseil accepte d'augmenter la contribution de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à 9 270,38 \$, quitte à ce que la somme de 8 000 \$ lui soit remboursée postérieurement par l'organisme devant succéder à la CRÉ;

La somme de 9 270,38 \$ est appropriée de l'excédent non affecté de la Ville qui pourra être remboursé de 8 000 \$, le cas échéant.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2015

**AVIS DE MOTION:
DIVERS TRAVAUX**

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement décrétant les travaux suivants et autorisant un emprunt pour ce faire:

- travaux de voirie sur différentes rues;
- mise aux normes des équipements de plomberie de certains bâtiments municipaux;
- remplacement des systèmes d'alimentation électrique alimentant les lampadaires sur le pont de la route de Fossambault qui enjambe la rivière Jacques-Cartier;
- Ajout d'un lampadaire sur le même pont.

136-2015 APPROBATION DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 23 février 2015, laquelle totalise la somme de 31 026,07 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 23 février 2015, laquelle comprend 103 commandes au montant de 225 894,20 \$.

SUIVI PAR LES ÉLUS

À cette séance, aucun suivi n'a été fait par les élus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et les villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

137-2015 CLÔTURE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de clore cette séance.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 20 h 22.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2015**

